

CAP/SHB
MINISTERE DE LA SANTE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES *B*

SERVICE ADMINISTRATIF

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

Arrêté n°2003 126/MS/SG/DRH/SA
portant nomination de Chef de service
au Centre Hospitalier Régional de
Ouahigouya.

CLT/288



LE MINISTRE DE LA SANTE

28 MAR. 2003

- VU la Constitution ;
VU le Décret n°2002-204/PRES du 06 juin 2002 portant nomination du
Premier Ministre ;
VU le Décret n°2002-205/PRES/PM du 10 juin 2002 portant composition
du Gouvernement du Burkina Faso ;
VU la Loi n° 013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux
emplois et aux agents de la Fonction Publique ;
VU le Décret n°2002-464/PRES/PM/MS du 28 octobre 2002 portant organisation du
Ministère de la Santé ;
VU le Décret n°99-278/PRES/MS/MEF/MASF du 03 août 1999 portant statut des
Etablissements Hospitaliers Publics ;
VU l'Arrêté n°2000-053/MS du 08 février 2000 portant organisation et fonctionnement
des Etablissements Hospitaliers Publics ;
Sur proposition de la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya.

A R R E T E

Article 1 /- Les agents dont les noms suivent, sont nommés Chef de service conformément
au tableau ci-dessous :

N°mle	Nom et prénoms	Corps	Service
57084	ZONGO Ouampoko	Médecin	Médecine
80538	OUATTARA Siaka	Pharmacien	Laboratoire d'Analyse Médicale

Article 2 / - Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé et la Directrice Générale du Centre Hospitalier Régional de Ouahigouya sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Article 3 /- Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés en leur qualité sus nommée, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations :

- 1 - CAB
- 1 - SG
- 1 - DGS
- 1 - DGHSP
- 1 - IGSS
- 1 - DRS/Ouahigouya
- 1 - CHR/Ouahigouya
- 1 - Solde
- 1 - CF
- 1 - Trésor
- 1 - Impôts
- 2 - Intéressés
- 2 - Archives

Ouagadougou, le 02 APR 2003



Bédouma Alain Y O D A./-